



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250410-019_2025-DE



Délibération n°019 /2025

OBJET : Achat Terrain – Bois de Credoz – Parcelle OC - 308

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : FLOQUET Sandra

Procuration : Sarah BARBIER pour Sandra FLOQUET

Secrétaire de séance : BARBIER Sarah

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'acquisition d'une parcelle boisée appartenant à Mesdames Mireille et Aline PELAZ / CHARLET.

Cette parcelle, cadastrée OC 308, d'une contenance de 5 963 m², est située au Bois de Crédoz à Scientrier (74930). Elle est classée en zone N (Naturelle) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et en bois classé, ce qui restreint son usage et souligne son intérêt environnemental pour la commune.

Afin de s'assurer de la pertinence de cette acquisition, la Commune a sollicité l'expertise de l'Office National des Forêts (ONF). Cet organisme a confirmé l'intérêt écologique de cette parcelle et a souligné l'importance de sa préservation dans le cadre d'une gestion durable des espaces boisés.

Le prix d'achat de cette parcelle a été fixé à 1 500 euros, frais de notaire inclus (1.300€ de prix de vente + 200€ de frais de notaire), lors d'une rencontre entre Madame le Maire et les propriétaires.

L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans une démarche de protection et de valorisation du patrimoine forestier communal. Elle permettra notamment :

- La préservation des espaces naturels et de la biodiversité locale,
- La protection contre toute artificialisation ou altération du site,
- La gestion durable du couvert forestier, en lien avec les recommandations de l'ONF,
- Le maintien d'un cadre naturel pour les habitants et les générations futures.

L'acquisition sera financée sur le budget général de la commune et les frais notariés sont inclus dans le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée 0C 308 auprès de Mesdames Mireille et Aline PELAZ / CHARLET ;
- **FIXE** le prix d'achat à 1 500 euros, frais de notaire inclus ;
- **DÉSIGNE** l'office notarial **Olivier NICOLETTA / Peter TATAR pour dresser l'acte authentique de vente ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes notariés et tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Scientrier ;
- **PREND ACTE** de l'avis favorable de l'ONF et **S'ENGAGE** à gérer cette parcelle conformément aux préconisations environnementales et forestières en vigueur.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

